



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins

PROVINCE DE QUÉBEC

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES
ÉCOLE DES DEUX-MOULINS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement tenue le
30 novembre 2022 à 18 h 30 dans la classe d'anglais de la bâtisse du Rucher.

ÉTAIENT PRÉSENTS-ES

Madame Isabelle L'Écuyer, membre parent bâtisse Parc-Orléans
Monsieur Steeve Parent, membre parent bâtisse Parc-Orléans
Madame Sophie Massé, membre parent bâtisse Parc-Orléans
Madame Isabelle Desgagnés, membre du personnel enseignant bâtisse Parc-Orléans
Madame Isabelle Lacroix, membre du personnel enseignant bâtisse Parc-Orléans
Madame Rosa-Neira Durand, classe principale au service de garde bâtisse Parc-Orléans

Madame Julie Villeneuve, membre parent bâtisse du Rucher
Monsieur Patrick St-Hilaire, membre parent bâtisse du Rucher
Madame Marie-Ève Gélinas, membre parent bâtisse du Rucher
Madame Marie-Noël Moffet-Bédard, membre parent bâtisse du Rucher
Madame Isabelle Ringuette, membre du personnel enseignant bâtisse du Rucher
Madame Nancy Hurens, technicienne au Service de garde bâtisse du Rucher
Madame Sarah Malenfant, membre du personnel de soutien bâtisse du Rucher

Madame Anne-Marie Prémont-Vézina, membre du personnel non enseignant

ÉTAIENT ABSENTES

Madame Marie-Pierre Lanthier, membre parent bâtisse Parc-Orléans
Madame Érika Langlais, membre du personnel de soutien bâtisse Parc-Orléans

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Monsieur Martin Lavallée, directeur
Madame Nadia Roy, directrice adjointe
Madame Marika Bernier, membre de la communauté Patro de Charlesbourg
Monsieur Patric Gaudreau, membre de la communauté Loisirs Bourassa
Madame Geneviève Doré, parent membre de l'OPP



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Julie Villeneuve, présidente, constate le quorum et elle souhaite la bienvenue à tous.

Les documents relatifs à la rencontre d'aujourd'hui sont remis à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Villeneuve fait la lecture de l'ordre du jour et aucune modification n'est proposée.

Madame Sarah Malenfant, représentante du personnel de soutien, propose que l'ordre du jour de la séance du Conseil d'établissement soit adopté tel que déposé.

CÉ # 22-23-9

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Les membres mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal. Il faut corriger la présence de Mme Sophie Massé. Celle-ci était absente.

Madame Julie Villeneuve, présidente, propose que le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 5 octobre 2022 soit adopté avec la modification demandée.

CÉ # 22-23-10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins*

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Pt 8 : à conserver, la direction fera un autre suivi.

Écouteurs : pour Parc-Orléans soumission reçue de 5 000 \$ - valider autre option d'achat à moindre coût.

Pt 13 : on a trouvé des fonctions dans le Google Forms pour faire des filtres et créer des listes de distribution en cci pour les parents. Donc les parents ne voient plus les autres élèves.

Pt 5 – bris des Chromebook : chaque situation de bris est étudiée à la pièce. Couverture d'assurance offerte par le CSS si accident pendant l'école. Si l'appareil brise dans la dernière année de vie, sera facturé seulement la dernière année de vie. Si l'élève le brise lui-même volontairement – ses propres assurances couvrent le bris de l'appareil.

Comité de parents : il faudrait un parent volontaire pour assister aux rencontres du comité de parents de la CDD

Horaire d'anglais : rencontre prévue entre Nadia et Valérie, professeur d'anglais RU, pour discuter des possibilités d'horaires.

SUIVI : révision des règles de vie de l'école au regard de la Politique alimentaire du CSS.

5. PAROLE AUX PARENTS ET MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Un parent de la bâtisse Parc-Orléans – intérêt pour projet de réaménagement de la cour d'école – pas de question précise.

Julie Villeneuve, présidente, aborde l'évènement du transfert des informations personnelles des parents du CÉ à tous les parents de l'école. Un rappel a été fait par le secrétariat, mais il y a quand même plusieurs personnes qui ont pu voir les coordonnées des parents.



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école des Deux-Moulins***

Monsieur Martin mentionne qu'un rapport d'incident a été fait au CSS. Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne que c'est une erreur et il s'en excuse.

Un parent se demande comment cet événement a pu arriver. Ce n'est pas une erreur banale et les actions pour rattraper ont été faites tardivement. Il souhaite que ses coordonnées personnelles soient retirées des listes d'envoi.

Un parent demande s'il y a possibilité de trouver des façons d'identifier les documents pour signifier qu'ils contiennent des informations personnelles.

Un autre parent mentionne que des formations peuvent se donner aisément – commission d'accès à l'information. Demande s'il est possible de demander aux parents de supprimer le courriel.

SUIVI : rapport et formation du personnel.

Un parent se questionne à propos de l'accès à l'établissement par les parents – COVID – bulletin du Gouvernement du Québec. Monsieur Martin : l'information vient du Central (centre des communications du CSS). À sa connaissance, il n'y a pas de consigne formelle en ce sens. Il y a une consigne de ne pas permettre l'accès à toutes les portes. Il faut gérer l'accessibilité – sécurité des enfants. Il y a encore des virus qui courent. Distinguer l'intervention de refuser l'accès vs la façon dont l'intervention a été faite. M. Lavallée invite Mme Massé à venir discuter avec lui. On est revenu à ce que c'était avant – agir en bon père de famille.

Patric Gaudreau : Loisirs Bourassa – inscription pour la session d'hiver pour tout le monde à partir de mardi. Plusieurs activités prévues – la programmation sera transmise ce mardi.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins

6. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

Madame Geneviève Doré, parent membre de l'OPP, présente les points suivants :

Paniers bio distribués – gros succès. Activités à reconduire.

Il y a eu une autre édition de « À l'école sans ma voiture » le 27 octobre.

Il y a eu une rencontre TEAMS avec Martin et Nadia – retour des sapins de Noël. Les sapins sont déjà reçus (membre OPP).

Une activité festive sera planifiée pour la mi-année.

Demande aux professeurs si besoin de bénévoles pour les activités des fêtes.

Demande s'il est possible de mettre l'OPP directement avec les responsables des comités d'activités.

Info-Parents : l'OPP veut s'impliquer pour que ce moyen de communication soit transmis plus souvent. L'OPP s'occuperait de récupérer l'information avec dates de tombées et ferait la mise en forme et la distribution. **SUIVI**

Traiteur pour le dîner : Est-il possible d'offrir ce service à l'école ? L'OPP réfléchira et effectuera des recherches sur comment ça fonctionne ailleurs.

7. ÉTUDES DES DOSSIERS COURANTS

7.1 RÉVISION DU PROJET ÉDUCATIF 2023-2027 (ART. 37 & 109)

La direction de l'école explique aux membres du conseil que le réseau scolaire est toujours en attente du plan stratégique du Ministère. Toutefois, certaines étapes sont déjà entamées, soit la révision de la vision, des valeurs et de l'enjeu qualitatif.



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins***

Une activité sera vécue avec les membres du personnel. Elle sera aussi vécue par les membres du CÉ. Après Noël, la révision des enjeux de la réussite sera abordée.

Les enjeux qualitatifs se situeraient au niveau du bien-être et de la santé mentale des élèves et du personnel. À valider.

L'objectif est une adoption du projet éducatif révisé en janvier 2024. La rédaction finale se ferait en décembre 2023.

La direction souligne son appréciation quant à la disponibilité et l'accompagnement de l'équipe du Centre de Services dans ce dossier.

Mme Julie Villeneuve, présidente, demande si le conseil doit former un comité pour la révision. Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne que cela ne sera pas nécessaire, car il y a un comité dans l'école et que les membres du conseil vivront la révision lors des séances ordinaires.

7.2 ÉCHÉANCIER DE LA GRILLE-MATIÈRES 2023-2024 (ART. 86 & 89)

La direction présente l'échéancier d'approbation de la grille-matières 2023-2024.

- CPE du 12 janvier 2023 : la direction dépose un projet de grille-matières.
- Entre le CPE et l'AG du 24 janvier 2023, les enseignants devront se consulter.
- AG du 24 janvier 2023 : recommandation de l'équipe d'enseignants du dépôt de la grille-matières pour approbation au Conseil d'établissement.
- CÉ 31 janvier 2023 : dépôt de la grille-matières 2023-2024 au Conseil d'établissement pour adoption.

Madame Julie Villeneuve, présidente, exprime le souhait que l'on poursuive ce qui est présentement en place.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins

7.3 SORTIES SCOLAIRES / VOYAGE DE FIN D'ANNÉE (ART. 87)

Dans un premier temps, la direction dépose le tableau des projets de sorties scolaires pour l'année scolaire 2022-2023 avec des précisions concernant le coût de celles-ci. Certaines seront payées par les parents, d'autres par la mesure 15186 « *Sorties scolaires en milieu culturel* » et d'autres par la mesure 15021 « *Sorties scolaires en classe nature* ».

Commentaires sur le projet des sorties scolaires :

Un parent souhaiterait voir plus de sorties scolaires à la bâtisse du Rucher.

Un parent demande s'il y a des alternatives de transport. Elle demande si les professeurs auront des plans B si leurs sorties sont annulées à cause du manque de transport. La direction mentionne qu'il y a des risques de compromission à cause de la situation précaire au transport scolaire et qu'il n'est pas possible de vivre à l'école les activités subventionnées pas la mesure 15186. Il faut aller sur le site du fournisseur.

Dans un deuxième temps, la direction présente deux projets de modifications de l'horaire quotidien des élèves pour la fête de Noël :

- Pour la bâtisse de Parc-Orléans, le personnel souhaite vivre un horaire en continu, c'est-à-dire que la journée débutera à l'heure habituelle de chaque ordre d'enseignement, mais se terminera plus tôt. Cet horaire est conforme aux balises du calendrier scolaire du Centre de Services ainsi que celles de la convention collective des enseignants :
 - Le préscolaire terminera à 12 h 37;
 - Le primaire terminera à 12 h 58;
 - Le service de transport scolaire habituel est prévu à 13 h 10;
 - Le Service de garde sera offert gratuitement aux parents qui en auront besoin de 12 h 37 à 14 h 45 pour le préscolaire et de 12 h 58 à 15 h 29 pour le primaire.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins

- À la bâtisse du Rucher, le personnel souhaite vivre un horaire allongé, c'est-à-dire qu'à partir de la fin des classes de chaque ordre d'enseignement, les élèves demeurent à l'école jusqu'à l'équivalent du temps quotidien prescrit. Cet ajout a pour incidence de donner congé le lendemain aux élèves ainsi qu'aux enseignants. Dans cet horaire, du temps sera ajouté sur l'heure du dîner en présence des enseignants afin de permettre aux élèves de partir plus tôt :
 - Le préscolaire terminera à 17 h 27;
 - Le primaire terminera à 18 h 53;
 - Il n'y aura pas de service de transport scolaire;
 - Le Service de garde sera ouvert gratuitement le lendemain sur les heures d'école régulières.

Ce projet d'horaire est conforme aux balises du calendrier scolaire du Centre de Services ainsi que celles de la convention collective des enseignants.

Finalement, la direction dépose toute la documentation en lien avec les projets de voyage des finissants. Pour la bâtisse de Parc-Orléans, le voyage sera à Ottawa et pour la bâtisse du Rucher, ce sera une nuitée à la base de plein air Le Saisonnier.

Madame Julie Villeneuve, présidente, précise que les documents n'ont pas été déposés 7 jours ouvrables avant. Personne ne s'objecte aux différentes activités déposées.

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins**

CONSIDÉRANT l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les propositions prévues aux articles 84, 87 (activités éducatives) et 88 sont élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités;

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Desgagnés que les modifications à l'horaire des élèves, que les voyages ainsi que le projet des sorties scolaires soient approuvés tels qu'elles furent présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 BUDGET ANNUEL DE L'ÉTABLISSEMENT (ART. 95)

La direction dépose un budget déficitaire pour l'année scolaire 2022-2023 de 88 000 \$. Cette somme s'explique par le premier versement de 55 000 \$ pour le débarcadère d'autobus ainsi que les coûts excédentaires associés à la mise en place du projet « Aide à la classe ». Il s'agit d'ajout de personnel du Service de garde qui donne un coup de main en classe. Cette année, cet ajout est imputé au budget des écoles. Cependant, à travers la province, 118 écoles participent à un projet pour la mise en place de membres du personnel qui viennent aider en classe. La direction anticipe que, dans un avenir rapproché, le ministère financera les « Aide à la classe ».

Questions :

Un parent souhaite savoir si de l'aide est prévue pour les élèves qui vivent l'intensification de l'anglais.



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins*

La direction confirme qu'une somme a été prévue en soutien pédagogique pour ces élèves.

Un parent aimerait savoir si les besoins des élèves qui ont des besoins particuliers ont été répondus.

La direction explique que toutes les ressources requises pour répondre aux besoins des élèves ont été comblées lors des séances d'affectation régulières. À la suite de l'accueil des élèves du préscolaire au début juin, il y a eu une demande d'ajout de ressources TES pour les besoins particuliers de certains élèves du préscolaire à Parc-Orléans. Celles-ci ne sont toujours pas comblées. De plus, en août, plusieurs élèves avec des besoins particuliers se sont ajoutés dans les deux bâtisses ayant pour incidence d'ajuster le service aux élèves. L'équipe a fait plusieurs ajustements. L'équipe des services complémentaires a fait preuve de beaucoup de souplesse et d'imagination pour répondre aux besoins des élèves. De son côté, la direction ajoute les ressources possibles disponibles.

Madame Julie Villeneuve, présidente, précise que les documents n'ont pas été déposés 7 jours ouvrables avant. Personne ne s'objecte aux différentes activités déposées.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement adopte le budget de l'école proposé par la direction et qu'elle le soumet à l'approbation du Centre de Services scolaires;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sarah Malenfant que le budget soit adopté tel que déposé.

CÉ # 22-23-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins

7.5 ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ (ART. 461)

Madame Nadia Roy, directrice adjointe présente le document « *Planification annuelle présentée au conseil d'établissement – contenus à l'éducation à la sexualité 2022-2023* » pour chacune des bâtisses.

Les points discutés :

- Les thèmes couverts sont planifiés selon les indicateurs du ministère.
- La majorité des thèmes sont couverts par les enseignants à l'exception du thème sur les agressions sexuelles qui est enseigné par une firme externe (Sexplique).
- Aucune question des membres.

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Desgagnés, représentante du personnel enseignant, que le contenu en éducation à la sexualité soit approuvé tel qu'il fut présenté.

CÉ # 22-23-12

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 CONTENU EN ORIENTATION SCOLAIRE COSP (ART. 461)

Madame Nadia Roy, directrice adjointe présente le document « *Planification annuelle présentée au conseil d'établissement – COSP* » pour chacune des bâtisses.

Les points discutés :

- Le contenu est semblable d'une année à l'autre.
- Aucune question des membres.

IL EST PROPOSÉ par Madame Sarah Malenfant, membre du personnel de soutien bâtisse du Rucher que le contenu en orientation scolaire COSP soit approuvé tel qu'il fut présenté.

CÉ # 22-23-13

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins***

8. SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Madame Julie Villeneuve, présidente, fait un résumé des dernières réalisations :

- Journée à l'école sans ma voiture le 12 octobre – reportage à Radio-Canada – importance de la sécurité routière.
- Il y a eu la distribution des bracelets réfléchissants au préscolaire
- À l'AGA des parents en septembre, il a été demandé si c'était possible d'ajouter un brigadier au coin de la 60^e rue et la rue Nicolas-Giroux. Mme Villeneuve explique que la Ville a évalué que les critères ne sont pas rencontrés. Mais, elle mentionne qu'un trottoir sera construit jusqu'à l'école sur la 60^e rue à partir de la 10^e avenue EST d'ici 2024.
- Bonne nouvelle, le quartier des Jésuites verse 1 500\$ pour une conférence à plus de groupes.
- Récompense : l'humoristique conférencier Alex Roof a développé une conférence sur la sécurité routière.

Questions et commentaires :

Un parent mentionne que la circulation est dangereuse lorsque l'autobus est présent sur la rue Château-de-Chambord. Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne qu'il est très difficile de gérer les comportements des parents. Il espère une énorme amélioration lorsque le débarcadère sera en fonction.

Un parent ajoute que maintenant les autobus de la polyvalente circulent via la rue Château-de-Chambord pour éviter le trafic de la 10^e avenue EST ce qui ajoute de la circulation. Elle félicite d'avoir déplacé le débarcadère plus bas sur la rue.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins

Un parent recommande de faire des appels au 311 et d'envoyer un courriel au conseiller municipal à propos de la sécurité.

9. COMITÉ DE LA COUR D'ÉCOLE

Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne qu'il y a eu une réunion le 21 novembre. Il a été convenu d'un document d'échéancier de travail.

D'ici la fin décembre, le comité fera l'élaboration d'un sondage pour parents, élèves et professeurs. Celui-ci sera transmis au plus tard à la fin janvier.

La direction aura une rencontre avec représentant de la Ville de Québec pour les projets « Parcs-écoles. Nous souhaitons savoir si l'espace de notre cour d'école pourrait s'intégrer au plan d'urbanisme de la Ville pour un parc. Si c'est le cas, cela pourrait nous rendre éligibles au programme de subvention de la Ville de Québec pour les parcs-écoles.

De son côté, Monsieur Patric Gaudreau explique que la Ville de Québec ne soutiendra pas la demande pour le préau, et ce, même si les Loisirs Bourassa offraient un financement. Ce n'est pas dans les plans et ce n'est pas une priorité. Celui-ci ajoute que les caméras sont installées depuis juin.

Un parent demande de prévoir une lumière pour le chemin entre les Loisirs Bourassa et la cour d'école à du Rucher.

10. DOSSIER DE L'INTENSIFICATION DE L'ANGLAIS

Madame Nadia Roy, directrice adjointe, mentionne qu'un temps est prévu avec l'enseignante d'anglais à du Rucher pour réviser le modèle d'horaire cycle afin d'assurer le principe d'immersion pour les élèves de l'intensification. Il est rappelé de ne pas oublier d'envoyer la lettre aux parents de la 4^e année.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins**

11. INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Bâtisse Parc-Orléans

- Les départs « Hop-Hop » fonctionnent avec un nouveau système de téléphone. Cela fonctionne très bien.
- Le journal de PO a été distribué cette semaine. C'est une belle réussite.

Bâtisse du Rucher

- Le parascolaire recommence après les fêtes.
- Ligue Inter SDG soccer démarre bientôt

Un parent demande s'il est possible de rencontrer les éducatrices du SDG. Oui bien sûr, il est possible de prendre RDV ou demander à l'arrivée.

Un parent demande si c'est possible de donner les thèmes de l'après-midi de concertations à l'avance, comme convenu en 2022. Le Service de garde en prend note.

Madame Julie Villeneuve, présidente, en suivi à la dernière rencontre, demande si le personnel de SDG a accès à tous les équipements disponibles. La direction répond qu'ils ont accès à celui-ci.

12. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENT

Madame Julie Villeneuve, présidente, lit le résumé envoyé par Madame Marie-Pier Lanthier, représentante des parents.

Voici les informations concernant le primaire :

- Il y a eu la présentation du site *aidersonenfant.com*. L'ensemble des parents élus à tous les conseils d'établissement du CSS ont accès aux contenus parents.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins**

À l'école des Deux-Moulins, l'abonnement à ce site est offert à tous les parents de l'école.

- Il y a eu de l'information transmise concernant les bris dans le transport scolaire de certaines écoles. Le CSS offre des compensations financières dans l'attente que les transporteurs trouvent les ressources humaines pour reprendre le service.
- Il y a eu de l'information transmise concernant l'absence de brigadier pour certaines écoles. Les moyens de communication sont en place. Des solutions sont discutées telles que l'utilisation de parents bénévoles.
- Il y a eu aussi de l'information transmise concernant la révision du Plan d'Engagement Vers la Réussite (PEVR) du CSS. Il y a eu un partage des résultats du sondage. Il y a une forte adhésion des parents et du personnel aux valeurs de l'organisation (bienveillance, engagement, innovation, ouverture, responsabilité). À propos des principes de gouvernance, la valorisation des élèves et du personnel ainsi que le principe de subsidiarité nécessiteront des discussions (focus groupes) par leur faible taux de satisfaction. La date butoir pour le dépôt du PEVR révisé est le 30 juin 2023. Le Ministère fera l'analyse de celui-ci à l'été 2023 pour une mise en application à la rentrée scolaire 2023-2024.
- Un fait remarquable a été souligné. À l'école du Sous-Bois, le taux de manquement majeur a diminué significativement. Les moyens utilisés sont : séparation de la cour selon les cycles et le personnel qui encadre la résolution des conflits est présent à la récréation.

13. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

Il n'y a pas de sujet traité à ce point.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins

1. INFORMATION DE LA DIRECTION

Il n'y a pas de sujet traité à ce point.

2. QUESTIONS DES MEMBRES

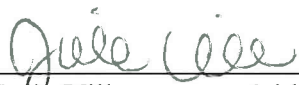
Un parent demande qui donne la matière en musique pour le groupe qui n'a pas d'enseignant attitré depuis le début de l'année. La direction répond que les périodes sont comblées via le système de suppléance.

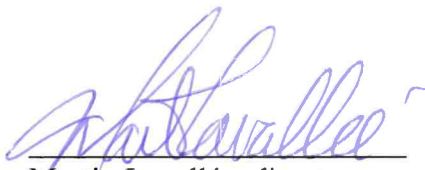
3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Julie Villeneuve, présidente, propose la levée de la rencontre à 21 h 09, secondée par madame Sarah Malenfant, membre du personnel de soutien.

CÉ # 22-23-14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Julie Villeneuve, présidente


Martin Lavallée, directeur

PROCHAINE RENCONTRE : mardi 31 janvier 2023